



## Restaurant : non assistance à personne en danger

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 21 octobre 2001

---

Bonjour

Tout d'abord félicitation pour votre investissement Je vous envoie ce mail pour vous demander une information concernant la démarche à suivre pour le non respect d'une salle non fumeur dans un restaurant. Pour info j'ai téléphoné pour réserver une table pour 3 personnes donc un enfant qui a été opéré à cœur ouvert et bien sûr j'ai précisé NON FUMEUR Quand nous sommes arrivés au restaurant j'ai bien demandé une table non fumeur Au début tout allait bien jusqu'à ce que le restaurant se remplisse et les 3 tables autour de moi ont été remplies par des fumeurs J'ai fait la réflexion au gérant ou patron il m'a retourné que ce n'était pas possible le samedi ?????? J'ai demandé à ce que on me fasse un paquet avec le manger j'ai payé et nous sommes partis.

PS : C'était pour l'anniversaire de ma fille (6 ans)

Dans l'attente de vous lire recevez mes sincères amitiés Thierry N

### Réponse :

Vous trouverez un document joint qui vous aidera à mieux comprendre les raisons qui empêchent la loi Evin d'être appliquée correctement.

Vous auriez pu faire appel à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche pour faire constater et cesser l'infraction qui, de plus, mettait en danger la santé de votre fille de 6 ans. Et, en cas peu probable de refus d'intervenir, vous étiez en droit d'attaquer ces derniers pour non assistance à personne en danger .

Vous trouverez un second fichier-joint qui décrit avec précision le rôle des forces de l'ordre pour le respect de la loi EVIN. Ce document émane de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies (M.I.L.D.T.). Cette Instance dépend directement du cabinet du Premier Ministre.

Enfin, si vous n'êtes pas encore adhérent de DNF, je vous convie à nous rejoindre en mettant à votre disposition un troisième document joint dont vous pourrez également faire profiter tous vos amis.

Merci pour la confiance que vous nous avez témoignée